

CANDIDATURE DES PAYSAGES DU CHAMPAGNE au patrimoine mondial de l'Unesco

Et si c'était l'occasion de valoriser nos paysages ?

Depuis plus de deux ans, une équipe pluridisciplinaire prépare la candidature des Paysages du Champagne pour l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, au titre des paysages culturels. Pour soutenir cette candidature, des actions de valorisation des paysages sont engagées.

« **Nous lançons aujourd'hui** un appel à projets pour recenser toutes les actions de valorisation entreprises et projetées sur le territoire du champagne afin d'y associer l'Association Paysages du Champagne Unesco, indique Émilie Landau, chargée de projet au sein de l'association, avant d'ajouter : nous souhaitons ainsi assurer une cohérence et une visibilité au niveau du territoire.

Grâce à l'inventaire des paysages qui a été réalisé en 2007 et aux rencontres entreprises avec les différents acteurs du territoire (vignerons, maisons de champagne, municipalités, communauté de communes, parc naturel régional de la montagne de Reims, architectes des bâtiments de France, etc.), les éléments à améliorer dans les Paysages du Champagne, aussi bien dans le vignoble que dans les villages ont été recensés.

L'objectif est d'aller au-delà de la simple résorption d'éléments disgracieux. Il s'agit de mettre en place des projets exemplaires à l'image de l'excellence du champagne. Ces actions montreront à l'Unesco, l'engagement et l'implication de tous dans ce projet et les efforts engagés pour pérenniser les valeurs universelles et exceptionnelles des Paysages du Champagne. Voici quelques exemples de projets que l'association souhaite accompagner dans une optique d'intégration paysagère :

- actions dans les vignes : aménagements hydrauliques, aménagement des dénivellations (reprofilages, murs de soutènement), plantations de haies dans le vignoble ;
- actions dans les villages : rénovation du bâti ancien, des façades,



A votre image, Reims

traitement des entrées de villages, intégrations des bâtiments fonctionnels, enfouissement des réseaux.

Au-delà de ces quelques exemples, rappelle toutefois Émilie Landau, nous sommes bien sûr ouverts aux autres projets que les Champenois pourraient nous proposer ■

Association Paysages du Champagne Unesco

■ Vous avez un projet en cours de réalisation, vous en prévoyez-un, vous souhaitez avoir une démarche de valorisation paysagère ? Contactez l'Association Paysages du Champagne, Émilie Landau : www.paysagesduchampagne.fr ou à l'adresse postale suivante : 5 rue Henri-Martin BP 135, 51204 Épernay Cedex



Photo: Johann Klaus Gähler

Un plan de gestion qui permet de fédérer

Comme l'exige le Comité du Patrimoine mondial, un dossier de candidature à l'Unesco doit comporter un plan de gestion. Cette démarche, en amont du classement, doit être accompagnée d'une réflexion associant tous les acteurs des Paysages du Champagne.

Pour assurer la sauvegarde et la valorisation du bien classé, le plan de gestion doit annoncer un programme d'actions garantissant à la fois sa conservation et sa mise en valeur. Le plan de gestion est une occasion de fédérer autour d'un projet de valeur universelle et exceptionnelle les organisations professionnelles, institutionnelles

et la société civile. Le plan de gestion doit être à l'origine d'une prise de conscience et d'une démarche collective associant les acteurs du territoire, les décideurs publics, les universitaires et les associations concernées. Une large concertation sous forme d'ateliers de formation et de groupes de travail par grande thématique (aménagement du territoire, développement durable, tourisme et économie) facilitera le dialogue et permettra un engagement fort pour que les paysages du champagne soient une valeur patrimoniale pour tous et portée par tous. Les propositions issues des réunions de ces groupes de

travail feront figures d'objectifs du plan de gestion. Une version synthétique pourrait faire office de charte d'engagement. Cette charte serait soumise à la signature de l'ensemble des acteurs des Paysages du Champagne. En plus d'être une méthode innovante d'élaboration d'un plan de gestion, la concertation garantit une réelle prise de conscience par les acteurs des grands enjeux du territoire. Il s'agit dès lors d'une gestion consentie et volontaire ■

Amandine Crépin, Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims, Chargée d'études – projet Unesco

LES OBJECTIFS

VISÉS

Les objectifs de la concertation sont triples :

Développer la sensibilité aux paysages du champagne
Amorcer une sensibilisation auprès des vignerons, des élus et des aménageurs pour construire une vision commune et partagée du paysage afin d'apprécier sa qualité et le potentiel du lieu.

Coopérer pour une gestion coordonnée

Formuler des propositions pour construire ensemble un dispositif mettant en place les mesures à promouvoir pour valoriser ces paysages.

Protéger les paysages du champagne

Préserver et valoriser ces paysages culturels uniques résultant de l'activité humaine et d'un environnement spécifique à la région champenoise.